

Les associations viennent de vivre une profonde mutation de leurs obligations de fonctionnement : fiscal, comptabilité, statut d'employeur, etc. Il est important que les dirigeants mesurent la nécessité du non-respect de ces règles, souvent par méconnaissance ou parce qu'ils sont pris par les urgences de leur quotidien.

OBJECTIFS

- Prendre du recul quant au fonctionnement de son association
- Identifier les risques par rapport aux acteurs de l'environnement tels que l'Urssaf ou les Impôts
- Identifier les risques par rapport aux adhérents et aux financeurs et la remise en cause des décisions prises

AXES DE TRAVAIL

► Rappel sur les obligations comptables

- En matière de conservation des documents
- En matière de tenue de la comptabilité
- En matière d'écritures spécifiques aux associations :
 - contributions en nature
 - gestion des subventions
 - affectation du résultat
 - aides à l'emploi
 - immobilisations
 - gestion des stocks
- En matière de documents officiels :
 - bilans
 - compte de résultats et annexes

► Les risques comptables

- Le risque URSSAF
- Le risque fiscal
- Le risque financier

► Les principes budgétaires pour les associations

- Le vote en AGO
- Le contenu budgétaire
- La mise en œuvre budgétaire

► Les risques budgétaires

- Le non-respect du budget par dépassement
- Le risque financier
- La remise en cause
- La crédibilité

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Échanges d'expériences

PUBLICS CONCERNÉS

- Dirigeants, salariés en charge de la comptabilité, trésoriers, bénévoles des associations en politique de la Ville.

INTERVENANTE

- **Isabelle LARROUTUROU**, consultante et formatrice à *Clymats d'Entreprises - Association*.

Consultante auprès de l'ANPE, diagnostic et conseil auprès d'associations dans le cadre de DLA, diagnostic organisationnel et accompagnement à la restructuration d'association.



**Cette journée de formation complète la formation
« Le cadre comptable de base » (p.8)**

- **Durée** : 1 journée (repas non pris en charge par le CRPVE)
- **Dates** : **mardi 15 mars 2011 de 9h à 17h**
- **Lieu** : Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne
Maison Départementale de l'Habitat (3^{ème} étage)
Boulevard de l'Écoute-S'il-Pleut - 91000 Évry
- **Participation** : **10€** par personne pour la journée de formation
- **Modalités d'inscription** : inscription obligatoire - Remplir la fiche jointe
- **Date limite d'inscription** : 10 mars 2011